

Section de fonctionnement :

- Devis de PCV Collectivités pour la fourniture et la mise en place de gazon synthétique à l'aire de jeu pour enfants situé dans le parc du Vignaud pour un montant de 6 393,60 € TTC.
- Devis de e-collectivités pour la mise à jour du logiciel BL Enfance sur les tablettes utilisées par les services périscolaires pour un montant de 621,00 € TTC.
- Devis de l'EIRL Mignot pour le remplacement de tout l'éclairage de la grande salle du Vignaud par des lampes led pour un montant de 936,00 € TTC.
- Devis de Benet Funéraire pour la reprise de concessions dans le cimetière de Nieul pour un montant de 12 224,00 € TTC.
- Devis de l'entreprise Colas pour la réalisation de travaux de Point A Temps Automatique (PATA) pour un montant de 16 560,00 € TTC.
- Devis de Créa Repro pour la réalisation de bâches pour l'exposition seconde guerre mondiale bombardier américain pour un montant de 403,20 € TTC.
- Devis de Soulard voyages pour un déplacement des enfants de l'école publique au haras de la Vendée pour un montant de 1 011,24 € TTC.
- Devis de Soulard voyages pour divers déplacements des enfants de l'école publique pour un montant de 524,50 € TTC.
- Devis de Géodomia pour la réalisation du bornage de la parcelle YR n°24 situé à Puyletard pour un montant de 292,06 € TTC.
M. POITIERS Patrice explique les raisons de ce devis. Il s'agit d'une personne qui a fait planter des chênes truffiers dans sa parcelle. Suite à cela, il s'avère qu'il fallait faire intervenir un géomètre afin de redéfinir les limites cadastrales de cette parcelle. La commune, ainsi qu'une autre personne sont impactées. La répartition de la prise en charge des honoraires a été actée entre les 3 parties lors d'une réunion en présentiel en mairie.
- Devis du fournisseur Henri Julien pour du réassort de matériel de rangement pour les salles communales pour un montant de 203,76 € TTC.
- Devis du fournisseur Henri Julien pour du réassort de matériel de rangement pour le centre du Vignaud pour un montant de 692,78 € TTC.
- Devis de SBS pour l'acquisition d'une nouvelle unité centrale pour le PC de la responsable du centre du Vignaud pour un montant de 1 188,00 € TTC.
- Devis de la société Denantes pour l'achat de drap house et de taie d'oreiller pour le centre du Vignaud pour un montant de 1 098,06 € TTC.
- Devis de la société Obyo/Pollet pour l'achat d'une batterie et de lamelles pour l'autolaveuse pour un montant de 686,64 € TTC.

Section d'investissement :

- Devis de Géodomia pour la mission topographique et foncière pour le lotissement les Prés pour un montant de 15 538,90 € HT.
- Devis de A.H.E pour la réalisation de l'étude d'incidence du rejet des eaux pluviales dans le cadre du dossier loi sur l'eau pour le lotissement les Prés pour un montant de 2 240,00 € HT.
- Devis de Frenesis pour la réalisation de l'étude paysagère pour le lotissement les Prés pour un montant de 3 330,00 € HT.
- Devis de l'architecte Thibaud POCHON pour une mission de maîtrise d'œuvre sur les travaux de réhabilitation de commerces place du Forail pour un montant de 44 319,00 € HT.

Information DPU :

- AI 82 ; 14 rue de la Poste, Nieul-sur-l'Autise, appartenant à M. Arnaud PAGEL et Mme GUICHET Sandrine.
Acquéreur : M. BETARD Matthieu et Mme LIMOUZIN Tiphaine.
- AK 205, 215 et 216 ; 34 rue de l'Autize, Nieul-sur-l'Autise, appartenant à Consorts GARNIER.
Acquéreur : M. GUITOT Ludovic.

2025-05-01	SYDEV – CONVENTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RD 148 EN DIRECTION DE FONTENAY-LE-COMTE
-------------------	---

Le SyDEV propose une convention de réalisation relative à des travaux neufs d'éclairage public RD 148 en direction de Fontenay-le-Comte.

Le montant prévisionnel des travaux se chiffre à 25 057 € HT. Le SyDEV participe à hauteur de 50 % du coût global. La somme restant à la charge de la commune est donc de 50 % et s'élèvera à 12 529 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2025-05-02	BASSIN MOBILE – CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS BCNOBC et FCNMA POUR LA MISE A DISPOSITION D'ANIMATEURS SPORTIFS
-------------------	--

Monsieur le Maire rappelle qu'un bassin de natation mobile a été installé sur le territoire de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise (CCVSA). Il permet d'assurer l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles du territoire.

Les présentes conventions ont pour objet la mise à disposition, par chaque association, d'animateurs sportifs, à la commune de Rives-d'Autise, afin d'assurer des activités sportives aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées de la CCVSA qui viennent utiliser l'équipement bassin mobile dans le cadre de l'enseignement de la natation à l'école.

Les conventions sont conclues jusqu'à la date des vacances de la Toussaint 2025.

Le Basket Club Nieul-Oulmes Bouillé-Courdault (BCNOBC) verse à son animateur sportif la rémunération correspondante puis facturera le montant correspondant aux heures effectuées à la commune de Rives-d'Autise en fournissant un état récapitulatif des heures réalisées.

Le Football Club Nieul Maillezais les Autises (FCNMA) verse à son animateur sportif la rémunération correspondante puis facturera le montant correspondant aux heures effectuées à la commune de Rives-d'Autise en fournissant un état récapitulatif des heures réalisées.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les conventions avec le BCNOBC et le FCNMA dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (21 voix pour. Mme RISTOR Mathilde s'abstient) :

- ACCEPTE les termes des conventions tel que présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec le BCNOBC et le FCNMA ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2025-05-03 TARIFS COMPLEMENTAIRES DU CENTRE DU VIGNAUD 2025

Mme MOINARD Mélanie, Maire déléguée de Nieul-sur-l'Autise, propose au Conseil Municipal de compléter les tarifs du centre du Vignaud pour l'année 2025, votés par délibération n°2023-11-03 et délibération n°2024-12-02.

Elle précise que ces tarifs complémentaires, tels que présentés ci-dessous, seront applicables au 01 janvier 2025 (les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur en 2025).

TARIFS COMPLÉMENTAIRES « LOCATIONS » VIGNAUD 2025 :

	HORS COMMUNE		COMMUNE	
	2025 TTC	2025 HT	2025 TTC	2025 HT
VAISSELLE (prix unitaire)				
Pichet inox	0,50 €	0,42 €	0,50 €	0,42 €
Plateau	0,50 €	0,42 €	0,50 €	0,42 €
Corbeille à pain	0,50 €	0,42 €	0,50 €	0,42 €
Percolateur (location)	30,00 €	25,00 €	30,00 €	25,00 €

Caution pour le percolateur : 150 €.

Ajout d'une caution location salle + vidéoprojecteur et écran utilisés ou non utilisés : 1 500 €.

	TENTES DE RECEPTION – TARIFS 2025		
	1 tente	2 tentes	3 tentes
LOCATION (uniquement au Vignaud)			
Aide de 4 personnes de votre entourage au montage et démontage	120 €	180 €	240 €
Aide de 4 personnes de votre entourage au montage ou démontage	220 €	320 €	420 €
Montage et démontage par les services techniques uniquement	320 €	470 €	520 €

Caution pour une tente : 500 €.

Il est précisé que du mois d'avril au mois de septembre, le tarif 1 tente avec aide de 4 personnes de votre entourage au montage et démontage sera appliqué pour le tivoli pérenne, soit 120 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- FIXER les tarifs complémentaires 2025 du centre du Vignaud tels que présentés ci-dessus applicables au 01 janvier 2025.

Mme MALLET Sophie annonce aux élus que le Conseil Municipal des Enfants organise une boum à la salle des Fêtes de Nieul le vendredi 16 mai 2025.

Elle précise que l'accès à cette manifestation va faire l'objet d'un droit d'entrée.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif d'entrée à 4 €. La somme collectée sera reversée sous forme de dons à une antenne de l'association « Les Petits Doudous ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE à 4 € le tarif d'entrée de la boum organisée par le Conseil Municipal des Enfants.
- ACCEPTE que la somme collectée soit reversée sous forme de dons à une antenne de l'association « Les Petits Doudous ».

Mme MOINARD Mélanie demande qu'elle est le domaine d'intervention de cette association. Mme MALLET Sophie lui répond que « Les Petits Doudous » sont en lien avec les hôpitaux. Ils fournissent aux enfants hospitalisés des doudous ou bien des tablettes.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire, a reçu, accompagné de Mrs GEROME Philippe et POITIERS Dominique, et de la Maire de Saint-Pompain, les propriétaires d'une habitation située au lieu-dit Belaud en limite avec les communes de Benet et de Saint-Pompain. Ce rendez-vous avait pour but de traiter la problématique du chemin qui permet l'accès à la maison d'habitation. M. POITIERS Dominique rappelle l'historique de ce dossier, les problèmes signalés par la Poste et le Sycodem sur l'état de la voirie. Ensuite, il évoque les points qui ont fait l'objet d'un accord lors de la réunion. Les frais notariés et les frais de bornage seront à la charge de Rives-d'Autise tout comme la remise en état de la voirie qui sera répartie à 50 % entre les 2 communes. Une convention est à venir avec Saint-Pompain pour en assurer l'entretien.

M. le Maire a contacté Antoine QUILLEAU de Vendée Expansion sur les dossiers suivants :

- Marché de l'aménagement de la rue de la Poste et d'une partie de la rue Aliénor d'Aquitaine
- Aménagements sur la RD 148 des entrées de Oulmes

A ce sujet, le CAUE sera associé pour valider les principes des aménagements sur le volet urbanisme et paysager.

- Relancer le dossier des aménagements de trottoirs et de voirie rue Pierre Brisson et Olivier Sabouraud.

- Manifestation Rives-d'Autis'amuse.

L'association des Cyclos-Autisiens a décidé d'accompagner le BCNOBC pour assurer la buvette. La restauration sera prise en charge par la commune.

La manifestation se déroulera donc normalement avec la présence de structures gonflables et de groupes de musique.

- Opération de Revitalisation des Territoires.

Ce point sera représenté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

- Cérémonie du 8 mai + exposition seconde guerre mondiale bombardier américain.

Mme RISTOR Mathilde indique que pour les cérémonies du 8 mai, la préparation se fera la veille au soir sur les différents sites. Le déroulé de cette cérémonie est calé ainsi que le pot qui clôturera cette manifestation.

Ensuite, elle rappelle qu'une marche commémorative se déroulera dans l'après-midi pour aller visiter un lieu de cache d'un des membres d'équipage du bombardier qui a été abattu.

- Proposition de courrier pour les logements inoccupés.

M. le Maire fait lecture d'un courrier qu'il a rédigé et qu'il propose d'adresser aux propriétaires de logements vacants sur le territoire communal.

Mme FLANDIN-THONIEL souhaite savoir le nombre de résidences qui pourraient être concernées. M. le Maire estime qu'une vingtaine de logements seraient inoccupés.

M. BRODEAU Flavien s'interroge sur la base de données qui va être utilisée. M. le Maire indique que la recherche pourra être faite en interne par les services administratifs.

Le conseil Municipal donne son accord pour que la démarche soit entreprise.

- Visite garage TARD.

M. le Maire annonce aux élus qu'un rendez-vous a été fixé avec le CAUE le jeudi 26 juin à 15h pour visiter ce local.

Il en profite pour indiquer que des architectes du patrimoine vont être consultés pour réaliser une étude diagnostic sanitaire du bâtiment situé au 1 rue de la Venise Verte.

POINT COMMISSIONS ET MAIRES DELEGUES – QUESTIONS DIVERSES

- Bâtiments / environnement

M. OUVRARD Roland annonce que les travaux de maçonnerie devraient débuter cette semaine ou la semaine prochaine pour la création du bâtiment halle-guinguette.

Au sujet des broyages d'accotement, M. OUVRARD Roland propose que 2 lots soient constitués pour solliciter un prestataire :

- la voirie (accotement et haie)
- les terrains Espace Naturel Sensible appartenant au Département de la Vendée.

M. le Maire rappelle le contexte à ce sujet. La CCVSA a décidé de ne plus gérer les travaux d'entretien des voiries. Un devis avait été sollicité auprès du prestataire afin de calculer le coût de revient pour chaque commune membre de cette intercommunalité. De nombreuses communes ont démarché des prestataires locaux qui ont proposés des tarifs plus compétitifs. Il propose que M. OUVRARD Roland sollicite le prestataire habituel et une autre entreprise.

- Enfance-Education et animation de la vie locale

Mme VIGEANT Cathy rappelle que le séjour des CM des écoles de Rives-d'Autise se déroule le lundi 26 et le mardi 27 mai. Ils seront hébergés au centre du Vignaud. Les enfants pratiqueront de nombreuses activités, majoritairement sur le secteur, au cours de ce séjour.

Les enfants du CME ont visité 2 commerces et services locaux, à savoir la pharmacie et l'Auberge des Artistes. Graine-d'Autise accueillera les enfants des écoles le mercredi 21 mai afin de leur faire découvrir la partie fabrication de produits de leur exploitation agricole.

Le CME avait manifesté son intérêt pour la formation 1^{er} secours comme action à mettre en place. Elle se déroulera le 1^{er} juillet 2025 de 17h30 à 19h30. Les enfants doivent avoir obligatoirement 10 ans pour prétendre l'effectuer. Son coût est de 300 € et sera pris en charge par la commune.

➤ Communication

M. RISTOR Mathilde rappelle que l'association du Théâtre gèrera la partie buvette et restauration lors du d'artifice du 13 juillet qui se déroulera à Bouillé-Courdault.

Mme MOINARD Mélanie annonce que les Estivales de Caractère auront lieu à Rives-d'Autise. Un concert de musique classique, interprété par 2 musiciens, se déroulera en l'Abbaye Royale Saint Vincent le mardi 8 juillet 2025.

Elle précise que la tête d'affiche de cette année sera le chanteur Cali.

Elle informe le Conseil Municipal qu'elle représentera Rives-d'Autise, lors de la journée du 7 juillet, à la rencontre nationale des Petites Cités de Caractère qui aura lieu du 6 au 8 juillet en Région des Pays de la Loire. Cette édition est exceptionnelle puisqu'elle correspond à la célébration des 50 ans du label PCC.

M. POITIERS Dominique souhaite savoir où en est la recherche d'un médecin. M. le Maire précise qu'il a reçu, avec les 2 Maires Délégués, un docteur a deux reprises. Ce médecin a même exercé durant 3 jours au cabinet de santé.

Un échange entre les élus se déroule à ce sujet.

M. le Maire propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

M. POITIERS Patrice prend la parole. Il dispose du pouvoir de Cyril BUGEAUD qui a une question au sujet des travaux du bâtiment hall-guinguette. Ce dernier s'interroge sur la gestion des sanitaires sur le site du parc du Val du Jarlignon pendant les travaux et surtout les manifestations à venir. Il pense qu'une signalétique indiquant les WC place André Faucher serait utile.

M. POITIERS Patrice fait remarquer que le plan d'intervention de la salle Séquoia ne serait pas à jour depuis que le DAE a été installé à l'entrée du parc du Vignaud sur le mur des sanitaires publiques.

Mme LACLARE Delphine signale qu'une passerelle en bois, située sur un chemin reliant les rues de la Maladrerie et de la Thibie, est en mauvais état.

M. BAUDON Florent signale que les embarcadères de la barque à chaîne mériteraient d'être remis en état. Dans la continuité du sentier qui amène de la barque à chaîne au cimetière de Nieul, il indique que la passerelle qui enjambe un bras de l'Autise est glissante. Il suggère d'y mettre un grillage à poule.

Le prochain Conseil Municipal sera :

- Le lundi 2 juin 2025 à 18h30.

* * * *

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 05 mai 2025 à 19h55.

Le Maire
Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance
M. BRODEAU Flavien